

- INSCRIPTION AU MARCHÉ DE NOËL BIZOVS-

- MARCHÉ DE CRÉATEURS - ARTISANS - PRODUCTEURS LOCAUX - Samedi 12 DÉCEMBRE 2026

Prénom et Nom : _____

Nom entreprise : _____

Tél : _____ Mail : _____

Adresse : _____

Produits proposés : _____

N° d'immatriculation : _____

<< Attention place limitée à 2m >>

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus.

À _____ Signature :

Le _____

Le comités des fête



CONDITIONS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Avoir une activité légale et déclarée, fournir un numéro de SIRET et une attestation d'assurance responsabilité civile.
- Les produits vendus doivent être des productions personnelles, alimentaires ou non, la revente est interdite.
- L'emplacement est loué 10€ pour la journée, le règlement s'effectuera en espèce ou par chèque à l'ordre du Comité des fêtes de Bizous
- Participer à la communication autour du marché de Noël : partagez l'événement sur les réseaux sociaux. Tracts et flyers à disposition pour ceux qui le souhaitent?

DATES ET HORAIRES

Le marché aura lieu **le samedi 12 décembre 2026** à la Maison de Village de Bizous (65) .

- Il sera ouvert au public de 10h à 19 h
- L'installation des exposants s'effectuera de 8h00 à 10h.
- Tous les stands devront donc être prêts pour 10h et les abords immédiats du marché dégagés de tout véhicule à compter de 10h.

Enfin, par respect pour les visiteurs du marché arrivant à la dernière minute, aucun remballage ne serait fait avant 19h.

DIMENSIONS, DÉCORATION ET ÉCLAIRAGE DES STANDS

- Chaque stand mesure 2m de long. Les tables sont fournies. Si les exposants possèdent leurs propres tables, ou une installation originale, il leur est aimablement demandé de prévenir les organisateurs à l'avance, afin d'être placés au mieux.
- Aucun éclairage n'est fourni, en dehors de l'éclairage normal de la salle. En revanche, les exposants auront accès au réseau électrique interne pour brancher leurs propres rallonges, multiprises, lampes, luminaires et guirlandes.
- Afin d'éviter les surtensions, les éclairages halogènes sont interdits.

- La salle est couverte et chauffée. Les radiateurs et appareils de chauffage individuels sont donc interdits
- Il ne sera pas accepté de bougies allumées, ni de flammes ou de feu sur les stands.

PUBLICITÉ

- Les organisateurs s'engagent à faire paraître l'événement sur tous les supports et médias qui leurs sont disponibles et accessibles (presse locale, réseaux sociaux, affiches, tracts).
 - De leur côté, il est demandé aux exposants d'appuyer au mieux cet effort, en partageant l'information sur leurs réseaux sociaux.
 - Des tracts et affiches peuvent également être distribués gratuitement aux exposants volontaires (dans la mesure des stocks disponibles), pour aider à la diffusion de l'information et à faire de ce marché un succès pour tout le monde.
-
- Lire et approuver le présent règlement.